COMMUNE D'AVRESSIEUX
73240 AVRESSIEUX
04 76 37 05 09
mairie@avressieux.com

Le 1er septembre 2025

ARRÊTÉ DE CIRCULATION PM 25/4

Le Maire de la commune d'AVRESSIEUX (Savoie),

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS – 33 AVENUE DU DOCTEUR GEORGES LEVY – 69693 VENISSIEUX

Considérant que, pour la réalisation des travaux définis à l'article 1er du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er
Pour permettre les travaux de tirage de câbles fibre optique dans les conduites existantes Orange et l'ouverture des chambres souterraines pour faire les raccordements des boîtes optiques chemin de la Vavre, D35D et D35 en agglomération, la circulation sera réglementée à partir du 8 septembre 2025 et pour une durée de 20 jours.

Article 2
Le stationnement sera interdit aux véhicules légers ainsi qu'aux poids lourds, le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit, la vitesse est limitée à 30 km/h, la circulation est alternée de façon manuelle.

Article 3
La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise SPIE CITINETWORKS

Article 4
Ampliation de cet arrêté sera :
- transmise à l'entreprise, transmise à la gendarmerie, transmise au Syclum, affichée à la Mairie et sur le site internet de la commune, ainsi que sur les lieux des travaux (par le soin de l'entreprise).

A Avressieux, le 1er septembre 2025

Le Maire
Paul REGALLET

MAIRIE D'AVRESSIEUX (Savoie)